

Madame  Monsieur

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom:** \_\_\_\_\_

Né(e) le: \_\_\_\_\_ à: \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse (rue, code postal, ville) : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Mail: \_\_\_\_\_

(pour plus de lisibilité, merci de l'écrire en MAJUSCULES)

### CHOIX DE LA SESSION

cocher	dates	Lieux
	<b>Du 8 au 10 mars 2017</b>	Domaine des Ormes – Epiniac (35)
	<b>Du 21 au 23 juin 2017</b>	Escapades Verticales – Saint Vincent sur Oust (56)

### FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

**IMPORTANT : Le règlement de la formation est dû à l'inscription.** Vous voudrez bien fournir un chèque de **410 €** (chèque personnel ou chèque de l'employeur) avec votre dossier d'inscription (conventions simplifiée pour les collectivités territoriales).

**En l'absence de règlement ou de convention de prise en charge, votre inscription ne sera pas prise en compte.**

Votre **EMPLOYEUR** prend en charge votre formation :

**à joindre : → 2 exemplaires de la convention simplifiée de prise en charge ci-dessous renseignée et signée**

Nom de votre employeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Afin de se faire rembourser par leur OPCA, les employeurs recevront à l'issue de la formation une facture acquittée, un exemplaire signé de la convention simplifiée et la copie de la feuille d'émargement.

Vous financez **VOUS-MÊME** votre formation.

**à joindre : → votre chèque de règlement** à l'ordre du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne

### AUTRES PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER **Tout dossier incomplet sera refusé**

→ Copie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou passeport en 2 exemplaires (pour les étrangers hors Union Européenne : copie du titre de séjour en cours de validité)

→ Attestation de **couverture Sécurité sociale**

→ Attestation d'**assurance en responsabilité civile** en cours de validité

→ Pour les hommes nés après le 31/12/1979 et pour les femmes nées après le 31/12/1982 : **certificat de participation à l'appel de préparation à la défense**

→ 2 exemplaires du **Certificat médical** d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de la discipline (modèles joints)

→ Attestation de réussite au **PSC 1** (ou AFPS) ou diplôme de secouriste du travail (avec recyclage si plus d'un an)

→ **1 enveloppe format A4 timbrée au tarif 250gr** libellée à vos nom et adresse

→ Chèque de **25 € Frais de dossier** (non remboursables)

**Je soussigné(e)**, (NOM Prénom) \_\_\_\_\_, **atteste l'exactitude des renseignements indiqués dans ce questionnaire et déclare avoir pris connaissance des informations qu'il contient.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ **SIGNATURE :**

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

Mme, Melle, M. \_\_\_\_\_

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités sportives.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature et cachet du médecin.*



## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

Mme, Melle, M. \_\_\_\_\_

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités sportives.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature et cachet du médecin.*



Campus SPORT  
Bretagne

## CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

En application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

ENTRE :

### CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE

24 rue des Marettes BP 90243 35802 DINARD CEDEX  
Groupement d'intérêt public (GIP)  
N° de déclaration d'existence : 53 35 08853 35  
SIRET : 13001397200026

Représenté par *Cécile Martin-Boutelier*, Directrice

ET : **(RUBRIQUE A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)**

Dénomination :

Adresse :

SIRET :

Représenté par (nom) :

Fonctions :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le CAMPUS SPORT BRETAGNE assure l'organisation de l'action de formation suivante :

Intitulé de la formation : **CQP OPAH** (Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur)  
Volume: 3 jours (25 heures)

**Session choisie** : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### ARTICLE 2 : EFFECTIF FORME

Le CAMPUS SPORT BRETAGNE accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

NOM(s)-Prénom(s) : \_\_\_\_\_

### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

**Coût pédagogique** : Nombre de stagiaires : \_\_\_\_\_ X **410€ par stagiaire** = \_\_\_\_\_ €

### ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à réception de(s) la facture(s).

Modes de règlement : → **Chèque bancaire** ou postal à l'ordre de *Campus de l'Excellence sportive de Bretagne*  
→ Ou par **virement** n° de compte T.P. Rennes 10071 35000 00001005272 33

### ARTICLE 5 : COUVERTURE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Conformément au Contrat de Formation Professionnelle conclu entre les stagiaires et le CAMPUS, ceux-ci sont couverts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (art. L. 412.8 du Code de la Sécurité Sociale).

Fait en double exemplaire, à Dinard, le \_\_\_\_\_.

Pour l'entreprise :  
(nom et qualité du signataire, cachet et signature)

Pour le CAMPUS SPORT BRETAGNE :  
le Directeur-adjoint

Rémy MASSON

## Informations aux stagiaires du Parcours Acrobatique en Hauteur

### (A lire attentivement)

Pour vous inscrire à la **Formation « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »**

Le Campus Sport de Bretagne exige dans le dossier d'inscription

**les pièces administratives** suivantes :

- 1 Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en 2 exemplaires (pour les étrangers hors Union Européenne : copie du titre de séjour en cours de validité)
- 1 Attestation de couverture Sécurité sociale.
- 1 exemplaire du Certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de la discipline (modèle dans le dossier)
- 1 Attestation de réussite au PSC 1 (ou AFPS,) Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST moins de deux ans ou recyclage en cours de validité)
- 1 Chèque de 25 € Frais de dossier (non remboursable).
- 1 Chèque de 410 € frais de formation à l'ordre de l'agent comptable du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne.
- 1 Enveloppe A4 affranchie au tarif de 250g

### Informations relatives au stage en situation

A l'issue des 3 jours de formation théorique, vous recevrez un livret d'évaluation qui vous permettra d'effectuer les **120 h de stage pratique**.

#### **IMPORTANT :**

Le stage pratique ne peut commencer qu'après réception du livret d'évaluation

☞ *Vous disposez d'un an pour réaliser votre stage.*

☞ *Passé ce délai vous devrez refaire l'intégralité de la formation (théorique et formation pratique)*

#### **Principes et gestion du livret d'évaluation :**

Ce livret permettra la délivrance de votre diplôme de CQP «OPAH »

☞ **Chaque stagiaire est responsable de son livret d'évaluation**

☞ **Vous devrez être vigilant(e) et veiller à ce qu'il soit correctement renseigné**

#### **•Le livret d'évaluation doit obligatoirement contenir :**

- Information stagiaire : nom et prénom, date et lieu de naissance, signature.
- Formateur : évaluations des items, commentaire, nom, prénom, signature.
- Tuteur : évaluations des items, commentaire, nom, prénom, signature.
- Date et lieu du stage théorique.
- Date et lieu du stage pratique.

☛ A l'issue de votre stage pratique vous devrez retourner votre livret au **Coordonnateur** (A.Leruth) avec les éléments ci- dessous :

- Une copie du diplôme de secourisme (et non une attestation de présence).
- Un justificatif des 120h de mise en pratique professionnelle (fiche de paie ou convention de stage...).
- Une attestation sur l'honneur de l'entreprise prouvant qu'elle applique la CCN ELAC. (cf modèle joint avec le livret).

☛ **Tout dossier incomplet ne sera pas traité et ne pourra être adressé à la commission. Vous ne pourrez alors pas obtenir votre diplôme.**

☛ Votre Livret d'Evaluation sera à adresser à :

### Escapades verticales

Monsieur Leruth Alexandre

18, rue du Calvaire / 56350 Saint Vincent sur Oust

## Obtention du Diplôme « CQP OPAH »

☛ Le Campus Sport de Bretagne, organisme de formations, **dégage toute responsabilité** dans la délivrance de votre diplôme de CQP «OPAH».

En effet, seule La CPNEF (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation) de la CCN ELAC (Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels) instruit les livrets.

*(Attention les délais d'attente peuvent être longs suivant les périodes)*

A l'issue de la commission, le SNEPA adressera votre diplôme au Campus qui vous l'adressera en retour dans les meilleurs délais.

#### Rappels de coordonnées

<b>Coordonnateur :</b>	<b>Alexandre LERUTH</b>	06 16 99 81 41	escapades-verticales@orange.fr
<b>Assistante administrative :</b>	<b>Katy Massy</b>	02 99 16 34 16	Katy.Massy@campus-sport-bretagne.fr
<b>Suivi financier :</b>	<b>Vincent BOUDIER</b>	02 99 16 55 10	vincent.boudier@campus-sport-bretagne.fr